

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 064	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 septembre 2023	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Monsieur le Président demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 18 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil communautaire du 18 septembre 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2023 / 065	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 27</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents 2 excusées avec pouvoir 1 excusée 2 absentes</p> <p>Nombre de votants : 24</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson</p> <p><u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret)</p> <p><u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois</p> <p><u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin</p>
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Approbation du compte-rendu de la délégation accordée au Président dans le cadre du droit de préemption (urbain et ZAD)	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Conformément à l'article L.5211-09 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de l'exercice du droit de préemption (urbain et ZAD).

Propriétaire	lieu du bien				
M. PUEMI Jonathan	33 Quai Lamy	Morez		5 appartements + caves + grenier	libre à la vente
Mme RAYMOND Chantal	1 Rue des Fontaines	Lezat		1 maison	libre à la vente
M. VANDELLE Christophe	51 Bis Route de la Haute Combe	Morbier		1 maison	libre à la vente
Mme BOURAKHOWITCH Valérie	18 rue Neige et Sapins Rosset	Longchaumois		1 maison	libre à la vente
Consorts Guetin	9 rue Neige et Sapins Rosset	Longchaumois		1 chalet	libre à la vente
M. FERRET Patrick	32 Rue Pasteur	Morez		1 maison	libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez		1 appartement	libre à la vente
Mme GONCALVES DIAS Kelly	3 Rue René Lorin	Morbier		1 maison	libre à la vente
Commune de Longchaumois	60 Grande Rue	Longchaumois		1 maison	libre à la vente
SYLMOB	144 rue de la république	Morez		1 local commercial + grenier	libre à la vente
Mme BENOIT-GUYOD Régine	141-143 rue de la république	Morez		1 appartement + 1 grenier + 1 cave	libre à la vente
M ROB Jean-Louis	1 Avenue Romain Rousselle	Morez		1 appartement + 1 garage +1 cave	libre à la vente
Mme DONGHI Marie	21 rue de la petite Plaine	Morbier		1 maison	libre à la vente
M JOBEZ Christian	4540 Route des Fontaines	Bellefontaine		1 local commercial	libre à la vente
M. BLANCHARD Patrick	43 Bis et 45 Rue Wladimir Gagneur	Morez		1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
M. MOREL Nicolas	10 Rue des CLOS	Lezat		1 hangar + 1 terrain	libre à la vente
SCI DE LA LORGNETTE	215 rue de la République	Morez		4 appartements	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	Buclet de Jacques Paget	Morbier		commun	libre à la vente
M. MOREL Michel	103 rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
Mme LE GENTIL Marion	31 bis Avenue de la Libération	Morez		1 appartement	libre à la vente
Mme DELATTRE Isabelle	5 Chemin des quatre vents	Morbier		1 maison	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cave	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cave	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. DESPERT Jean-Claude	54 Rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cave	libre à la vente
M. DESPERT Jean-Claude	54 Rue de la République	Morez		échange de lot	libre à la vente
BATIFIL	54 Rue de la République	Morez		échange de lot	libre à la vente
Mme RATTE Paule	15 Rue Louis Grandchavin	Morez		1 appartement + 1 garage+ 1 cave	libre à la vente
Mme WILHELM Elise	2 Rue des Fontaines	Lezat		1 maison	libre à la vente
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT CLAUDE	66 Rue de La Concorde	Morez		2 garages + 1 remise	libre à la vente
SCI du Parc	2 Avenue Charles de Gaulle	Morez		1 appartement + 1 cave + 2 places de parking	libre à la vente
Commune Hauts de Bienne Morez	8 Rue Hyacinthe Cazeaux	Morez		1 garage	libre à la vente
SCI du Parc	2 Avenue Charles de Gaulle	Morez		1 appartement + 1 cave + 2 places de parking	libre à la vente
M. Thevenin Jean-Noel	49 Rue de la République	Morez		1 appartement + 1 cellier	libre à la vente
SCI ARSLAN 2	18 Rue Pasteur	Morez		1 appartement + 1 place de parking + 1 cave	libre à la vente
M. CARVALHO DUARTE Bruno	3 chemin de la Cour du Roi	Morez		1 entrepôt + 1 atelier	libre à la vente
Commune de Hauts de Bienne	8 Rue Hyacinthe Cazeaux	Morez		1 garage	libre à la vente
M OLIVIER Bernard	39 route blanche	Morez		1 jardin	libre à la vente

M. LAMY Raphaël	Quai Jobez	Morez	1 garge entrepot	libre à la vente
Mme CARVALHEIRA MARQUES Maria	2 rue Gambetta	Morez	garage + cave	libre à la vente
M. GRIERE Eric	13 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	2 rue Gambetta	Morez	1 garage + 1 local	libre à la vente
Mme PERREAL Lucie	27 Grande Rue	Longchaumois	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
Mme GUYON Nadine	21 Rue Gai Séjour	Longchaumois	1 maison	libre à la vente
Mme THEVENIN Suzanne	269 Rue de la Concorde	Morez	1 appartement + 1 atelier + 1 cave	libre à la vente
M. THEVENIN Franck	269 Rue de la Concorde	Morez	1 atelier + 1 cave	libre à la vente
M. VUILLERMOZ Richard	7 Quai Lamy	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. MEDIGUE Geoffrey	11 Rue Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage + 1 cave	libre à la vente
M. MOREL-MOTTET Claude	74 Quartier du Carreve	La Mouille	1 maison	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
M. BAILLY-SALINS Jacques	Cretet Bousset	Morbier	1 terrain	libre à la vente
M. MICHEL Jean-Louis	1 Impasse des Sorbiers	Morez	1 appartement + 1 garage +1 cave	libre à la vente
JURAP	2 Rue de la Fruitière	Morbier	1 bâtiment commercial	libre à la vente
CBB IMMOBILIER	6 Rue des Roches	Morbier	1 appartement + 1 parking	libre à la vente
M. VUILLET-A-CILES Philippe	39 Grande Rue	Longchaumois	1 appartement + 1 garage	libre à la vente
M. EL ALAMI Mohamed	Buclets Bailly Maître Gran	Morbier	1 terrain	libre à la vente
M. GUGGER Walter	230-232 Rue de la République	Morez	1 comble	libre à la vente
M. AUTAIN Jean-Luc	20 quai Jobez	Morez	2 caves	libre à la vente
M. Veille Thierry	12 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme NOEL Cindy	4, 6 et 8 Rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
AG22M	Quai Jobez	Morez	1 parking	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 garage + 1 grenier	libre à la vente
M. ZORZI Giorgio	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Syndicat des Copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	2 rangements + 1 balcon + 1 cave	libre à la vente
M. ZORZI Johnny	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
M. ZORZI Giorgio	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 rangement + 1 terrasse + 1 balcon + 1 cave	libre à la vente
Syndicat des copropriétaires	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier + 1 cave	libre à la vente
M. Papin Baptiste	Rue de la Promenade	Morez	1 grenier	libre à la vente
Mme VUKOVIC Divna	36 Rue Germain Paget	Morbier	1 maison	libre à la vente
M. PONZO Raffaello	5 rue Wladimir Gagneur	Morez	1 appartement	libre à la vente
M. GAILA Hamid	1 Avenue Romain Roussel	Morez	1 appartement + 1 cave + 1 garage	libre à la vente
SCI MBE	133 Rue de la République	Morez	1 appartement + 1 local commercial	libre à la vente
M. GIROD-GARD	73 Route Blanche	Morbier	1 immeuble	libre à la vente
M. MOUFTIER Ludovic	3 Rue Pierre Morel	Morez	1 maison	libre à la vente
Mme NOEL Cindy	4108 Route des Fontaines	Bellefontaine	1 maison	libre à la vente
RBI	2 rue Ernest Renan	Morez	2 appartements + 2 caves + 1 rangement	libre à la vente
RBI	2 rue Ernest Renan	Morez	2 appartements + 2 caves	libre à la vente
Mme POVILL Y GARSABALL Olga	4 Avenue Louis Paget	Morez	1 maison + 1 garage	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave + 1 garage	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	1 cave	libre à la vente
Syndicat de copropriétaires	22 Avenue de la Libération	Morez	4 caves	libre à la vente
Mme KIEFFER Françoise	17 Rue Louis Grandchavin	Morez	1 appartement + 1 garage +1 cave	libre à la vente
Mme EL ABID Najma	15 Quai Aimé Lamy	Morez	3 appartements	libre à la vente

Monsieur le Président précise à ses collègues qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption concernant les déclarations d'intention d'aliéner précisées ci-dessus.

Le Conseil communautaire PREND ACTE des décisions (absence d'usage) prises par Monsieur le Président dans le cadre du droit de préemption urbain et du droit de préemption dédié aux Zones d'Aménagement.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 066	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : CR de la délégation de signature accordée au Président dans le cadre de contrats – marché de missions de maîtrise d’œuvre dans le cadre du Plan vélo	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Conformément aux articles L 5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l’assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Dans le cadre du Plan vélo, afin de permettre la réalisation des différents travaux déterminés lors de la phase de faisabilité du projet, il était nécessaire de recruter différentes maîtrises d’œuvre, en fonction des domaines d’intervention. A cet effet, une consultation a été lancée, allotie de la façon suivante :

- Lot n°1 : Conception d’un schéma de jalonnement cyclable ;
- Lot n°2 : Conception de tronçons cyclables en site propre ;
- Lot n°3 : Conception d’aménagement en voie partagée.

Après analyse, les décisions ont été les suivantes :

- Lot n°1 : Attribué et signé avec la société « *LIGNE ET SENS SARL* », pour un montant de 8 015,00 € HT, soit 9 618,00 € TTC ;
- Lot n°2 : Attribué et signé avec la société « *SARL VERDI INGENIERIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ* », pour un montant de 28 350,00 € HT, soit 34 020,00 € TTC (montant total, en cas de réalisation de l’ensemble des missions, sur tous les tronçons) ;
- Lot n°3 : Attribué et signé avec la société « *BL Évolution* », pour un montant de 12 740,00 € HT, soit 15 288,00 € TTC ;

Le Conseil communautaire PREND ACTE de l’attribution et la signature des marchés de missions de maîtrise d’œuvre dans le cadre du Plan vélo.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 067	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : CR de la délégation de signature accordée au Président dans le cadre de contrats – marché d'études diverses dans le cadre de la conception des tronçons cyclables en site propre	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Conformément aux articles L 5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Dans le cadre du Plan vélo, afin de permettre au prestataire intervenant sur la conception de tronçons cyclables en site propre (SARL VERDI INGENIERIE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ) d'effectuer convenablement ses missions, certaines études complémentaires devaient être réalisées pour donner à la maîtrise d'œuvre certaines informations manquantes sur les caractéristiques des tronçons sélectionnés. A cet effet, une consultation a été lancée, allotie de la façon suivante :

- Lot n°1 : Études géotechniques ;
- Lot n°2 : Études topographiques.

Après analyse, les décisions ont été les suivantes :

- Lot n°1 : Attribué et signé avec la société « GEOTEC », pour un montant de 19 830,00 € HT, soit 23 796,00 € TTC ;
- Lot n°2 : Attribué et signé avec la société « SAEL Cartolia Ingénierie », pour un montant de 8 640,00€HT, soit 10 368,00 € TTC

Le Conseil communautaire PREND ACTE de l'attribution et la signature des marchés de missions d'études diverses, dans le cadre de la conception de tronçons cyclables en site propre.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30
Sous la présidence de Laurent PETIT**

Délibération n° 2023 / 068	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : CR de la délégation de signature accordée au Président dans le cadre de contrats – marché d'études diverses dans le cadre de la conception des tronçons cyclables en site propre	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Conformément aux articles L 5211-09 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte à l'assemblée des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.

Le président expose :

Monsieur Milot Gula, qui doit effectuer son internat en médecine de 6 mois au sein de la Maison de Santé (auprès de Madame Bonfigli et Monsieur Bailly), a contacté Haut-Jura Arcade Communauté afin de trouver une solution de logement adaptée à sa situation. Considérant, d'une part, que l'intercommunalité est propriétaire de 2 studios au rez-de-chaussée dudit bâtiment, studios qui doivent normalement permettre aux médecins de loger dans le bâtiment en semaine, et, d'autre part, que le logement occupé précédemment par Monsieur Quentin Galinier (également interne en médecine) est vacant, il a été proposé à Milot Gula de louer ce studio pendant toute la durée de son internat à Morez. Un contrat de location a donc été passé avec ce dernier pour la période allant du 23 octobre 2023 au 30 avril 2024 et un loyer mensuel de 202,25 € HT, auquel s'ajoute 33,00 € HT de charges locatives.

Le Conseil communautaire PREND ACTE du contrat de location conclu avec Monsieur Milot Gula.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 069	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusées avec pouvoir</u> : Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz (pouvoir à M. Philippe Huguenet), Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusée</u> : Mme Bénédicte Bourgeois <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 22 présents	
2 excusées avec pouvoir	
1 excusée	
2 absentes	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Renouvellement d'un poste de conseiller numérique France Services (CNFS)	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Comme le prévoit la convention, les élus proposent le renouvellement de cet emploi non permanent à temps complet pour une durée prévisible de trois ans, sur le grade d'adjoint territorial afin de poursuivre le projet de former les usagers au numérique.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge permettra de rémunérer le conseiller comme suit :

Pour les structures publiques :

Typologie	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures publiques	17 500 € (Soit 70 % de la base actuelle)	12 500 €	12 500 €	42 500 €

L'agent est affecté à la structure Arcade Morez France Service, 23 avenue de la libération à Morez, HAUTS-DE-BIENNE, et est destiné à mener des actions d'inclusion numérique sur les différentes communes de la communauté de communes (secrétariat de mairie, médiathèque notamment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la prolongation d'un emploi non permanent de conseiller numérique pour une durée de 3 ans,
- PRENDRE ACTE que la rémunération correspondra au grade d'adjoint territorial à l'échelon 1,
- AUTORISE le Président à répondre à l'appel à projet de l'Etat pour le financement du poste de conseiller numérique,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- INSCRIT les dépenses et les recettes nécessaires au Budget principal de l'exercice 2024

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 070	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Mission locale Sud Jura : demande de subvention	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Mission locale Sud Jura sollicite le versement d'une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 5047 euros, montant qui est fonction du nombre d'habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE le versement d'une subvention à Mission locale Sud Jura pour l'année 2023 d'un montant de 5 047 euros.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 071	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absente</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Ressources humaines : charte du temps de travail	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Une discussion sur le temps de travail a été menée en interne au sein de tous les services d'Arcade et de la ville de Hauts-de-Bienne.

Il est convenu de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment sur les congés et le respect de l'obligation des 1607H de travail annuel. L'objectif de cette démarche est aussi d'harmoniser la gestion du temps de travail entre les deux structures (ville et communauté de communes). Ces modifications entreront en vigueur au 1^{er} Janvier 2024.

Le comité technique a rendu un avis favorable à cette charte (cf. PJ) le 21/09/2023.

Les points abordés dans la charte sont les suivants :

- Définitions autour du temps de travail : rappel du cadre légal dont le respect de la règle des 1607h, des durées hebdomadaires et quotidiennes du travail, le cadrage des heures effectuées de nuit, les dimanches et jours fériés, la réglementation sur le travail des mineurs.
- Organisation du temps de travail : le cycle hebdomadaire de travail est fixé à 36H15. Un point spécifique est abordé pour distinguer la récupération des heures de travail effectuées le dimanche (majorées à 25%) des heures supplémentaires effectuées le dimanche et les jours fériés (majorées aux deux tiers soit 66%). Un point aborde les règles spécifiques à chaque service dans leur gestion du temps. Enfin, il est évoqué le changement de décompte du temps avec abandon de la badgeuse au profit d'un système plus simple et en partie intégré au logiciel de paie d'Arcade.
- Congés annuels : il est décidé d'appliquer la réglementation concernant l'octroi des jours de fractionnement et le retrait des congés d'ancienneté.
- Autorisations d'absences (ASA): le tableau des ASA est mis à jour.
- Compte épargne temps (CET) : les règles d'alimentation du CET sont mises à jour.
- Décompte des congés en jours ou demi-journées et non en heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, VALIDE cette charte du temps de travail.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 072	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Excusé</u> : M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 23 présents	
1 excusée avec pouvoir	
1 excusé	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Haut-Jura Arcade Communauté est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Ce groupement de commandes, coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), regroupe, début 2023, 2071 membres.

Ce groupement de commandes est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2025 pour l'électricité, le 31/12/2027 pour le gaz naturel.

Les huit Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente directe entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Le coordonnateur du groupement reste le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération
- AUTORISE l'adhésion de Haut-Jura Arcade Communauté en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de Haut-Jura Arcade Communauté et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- AUTORISE le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- INTEGRE au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- DONNE mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Jura pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- DONNE mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte Haut-Jura Arcade Communauté dans le cadre de la convention constitutive

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 073	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Demande DETR 2024 : chaufferie bois plaquette forestière pour les ateliers intercommunaux d'Arcade avec réseaux de chaleur	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Depuis plusieurs années des réflexions sont en cours concernant la rénovation des ateliers intercommunaux de façon à réduire les consommations énergétiques. L'évolution du prix de l'énergie ainsi que la mise en œuvre progressive du décret tertiaire, constituent des facteurs qui militent en faveur d'une modification du système de chauffage actuel.

A cette fin, l'audit énergétique engagé sur le bâtiment soulignait l'intérêt d'installer une chaufferie bois d'une puissance de 130 kW pour un rendement attendu de 93,5%, l'humidité du bois n'excéderait pas 35% au maximum. Cet investissement contribuerait tout à la fois à maîtriser le prix de l'énergie, valoriser les circuits courts à partir de l'approvisionnement issu des forêts locales et enfin réduire les émissions de CO2. Le coût et le plan prévisionnel de ce projet s'établissent comme suit :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Génie civil pour silo et local chaufferie	85'000,00 €
Raccordement dans l'existant	6'000,00 €
Chaudière complète compris ballon et trappe	103'000,00 €
Conduit de fumée	3'400,00 €
Hydraulique chaufferie + équipement divers	19'000,00 €
Electricité	4'700,00 €
Réseau de chaleur	24'600,00 €
Divers - Repérage - Instruction	3'300,00 €
Honoraires	25'000,00 €
TOTAL Général	274'000,00 €

Financeurs	Sollicité	Montant	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	82 200 €	30.00 %
Autres financeurs publics A préciser : SIDEC	Sollicité	97'000 €	35.40 %
Sous-total		179 200 €	
Autofinancement		94 800 €	34.60 %
Montant total		274 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le programme
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- SOLLICITE de la DETR 2024 catégorie « rénovation thermique et transition énergétique » d'un montant de 82 200 €
- SOLLICITE une subvention de 97 000€ de la part du Sidec
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 074	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Demande DETR 2024 - Mise en place d'aérothermes à la salle de gymnastique du Rio et raccordement des bureaux d'Arcade au réseau de chaleur bois de Morez	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

La commune des Hauts de Bienne est en train de finaliser la construction d'une chaufferie bois reliant 15 bâtiments dont 10 communaux et intercommunaux. Ce projet est le fruit de 6 années d'engagement de la collectivité et plus largement de la Communauté de Communes avec le programme TEPOS (Territoires à énergies positives).

De façon à pouvoir raccorder les bureaux d'Arcade, il convient de changer les réseaux secondaires existants qui ne sont pas compatibles avec l'échangeur à plaques. Ils ne permettent donc pas de chauffer les bureaux à partir de la chaufferie bois. Dans le même temps, à la salle de Gymnastique du RIO, des aérothermes gaz seront remplacés par des aérothermes compatibles avec le réseau de chaleur. Le coût et le plan prévisionnel de ce projet s'établissent comme suit :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Raccordement au réseau de chaleur du secondaire des bureaux Arcade	33'348,00 €
Aérothermes salle de Gymnastique du RIO	17'270,00 €
TOTAL Général	50'618,00 €

Financeurs	Sollicité	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	15'185,00 €	30 %
Autofinancement		35'432,00 €	70 %
Montant prévisionnel		50'618,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le programme
- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-avant,
- SOLLICITE de la DETR 2024 catégorie « rénovation thermique et transition énergétique » d'un montant de 15'185 €,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 075	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Demande d'aide financière DETR pour l'étude de chiffrage d'un terrain synthétique sur le stade d'honneur de la doye	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Considérant que le terrain d'Honneur du stade de la Doye n'a pas été restauré depuis de très nombreuses années et que parallèlement son temps d'utilisation s'accroît en permanence, les élus communautaires souhaitent connaître le coût du remplacement d'une surface naturelle par une surface synthétique. Le Conseil Communautaire est donc appelé à délibérer sur la réalisation d'une étude destinée à chiffrer le coût pour la réalisation d'une surface synthétique en remplacement d'une surface naturelle pour le stade d'Honneur de la Doye. Cette étude doit s'accompagner d'une étude géotechnique.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ADOPTE la réalisation d'une étude de chiffrage d'un terrain synthétique sur le stade d'Honneur de la Doye et d'une étude géotechnique préliminaire
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel (Ci-dessous)
- DEMANDE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre d'un dossier DETR d'un montant global de 7 412.00 € HT
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette opération.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DE CHIFFRAGE
POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE A LA DOYE

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Etude terrain	11 525.00 €	Dossier DETR	7 412.00 €
Etude géotechnique	3 300.00 €	Autofinancement	7 413.00 €
Total dépenses	14 825.00 €	Total recettes	14 825.00 €

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 076	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°2 – Budget Annexe Maison de Santé	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Monsieur le président expose au Conseil Communautaire qu'après le vote du budget il est nécessaire de réajuster certains crédits :

Pour ce budget les crédits demandés sont uniquement des opérations d'ordre pour intégrer aux amortissements les subventions reçues pour la maison de santé.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-511 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	47 138,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	47 138,00 €
D-13911-511 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 681,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13912-511 : Régions	0,00 €	4 542,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13913-511 : Départements	0,00 €	13 915,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	47 138,00 €	0,00 €	47 138,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023
18H30**

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 077	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Décision modificative n°2 – Budget Principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Monsieur le président expose au Conseil Communautaire qu'après le vote du budget, il est nécessaire de réajuster certains crédits sur le Budget Principal :

- Transfert de 1500 € du fonctionnement vers l'investissement pour alimenter des dépenses liées au site internet (annuaire des savoir-faire pour le développement économique). Cette dépense sera payée avant le vote du budget 2024. (en jaune sur le tableau)

- Augmentation du compte 65548 (18 611 € correspondant à la cotisation SCOT PAYS DU HAUT JURA) et augmentation du compte 657341 (4 700 € pour les Fonds de concours 2023)

Ces dépenses sont compensées par le surplus d'encaissement des loyers pour 13 320 € et des remboursements de sinistre véhicule pour 9 991 € (cercles bleus sur le tableau).

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6231-90 : Annonces et insertions	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-020 : Autres contributions	0,00 €	18 611,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657341-020 : Communes membres du GFP	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	23 311,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 320,00 €
R-7588-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 991,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 311,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500,00 €	24 811,00 €	0,00 €	23 311,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
D-2051-90 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total Général		24 811,00 €		24 811,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'apporter au Budget Primitif 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes telles que présentées.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 078	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Fonds de concours financiers aux communes : Longchaumoises	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président rappelle que pour financer les besoins budgétaires communaux, en 2011 et 2012, la communauté de communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours, il est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'impositions de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune de Longchaumoises sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de participation au financement des dépenses d'entretien de l'ALSH et de l'école. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Personnel entretien	40 085.00 €	Arcade	9 384.00 €	23.40 %
		Commune	30 701.00 €	76.60 %
TOTAL	40 085.00 €		40 085.00 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement à la Commune de Longchaumoises pour la somme exposée ci-dessus et pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 079	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Fonds de concours financiers aux communes : Morbier	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président rappelle que pour financer les besoins budgétaires communaux, en 2011 et 2012, la communauté de communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours, il est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'impositions de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune de Morbier sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses de maintenance et d'entretien de certains bâtiments communaux : salle des Marais, salle des fêtes restaurant scolaire, centre de loisirs et écoles. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Coût maintenance et entretien	59 000.00 €	Arcade	28 627.00 €	48.52 %
		Commune	30 373.00 €	51.48 %
TOTAL	59 000.00 €		59 000.00 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement à la Commune de Morbier pour la somme exposée ci-dessus et pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

**HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE**

**112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 080	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Fonds de concours financiers aux communes : Hauts de Bienne	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président rappelle que pour financer les besoins budgétaires communaux, en 2011 et 2012, la communauté de communes a augmenté ses impôts à raison de l'équivalent de 2 fois 2% des produits fiscaux des communes.

Le montant ainsi calculé est reversé aux communes sous forme de fonds de concours, il est actualisé chaque année en fonction de l'évolution des bases d'impositions de l'année en prenant pour référence de départ l'année 2011 puis 2012 (conformément aux formules détaillées dans le PFF).

A ce titre, la Commune de Hauts-de-Bienne sollicite aujourd'hui cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien du musée de la Lunette et de la crèche collective. Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	31 000 €	Fonds de concours CCHJ Arcade	66 687 €	49.99%
Personnel entretien du musée	25 200 €			
Nettoyage des vitres	5 600 €			
Maintenance crèche	8 100 €	Commune de Hauts-de- Bienne	66 713 €	50.01%
Personnel entretien de la crèche	63 500 €			
TOTAL	133 400 €	TOTAL	133 400 €	100.00%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, AUTORISE le Président à verser la subvention de fonctionnement à la Commune de Hauts-de-Bienne la somme exposée ci-dessus et pour les objets annoncés, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 657341 du Budget Principal 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit

HAUT-JURA ARCADE
COMMUNAUTE

112, rue de la République
Morez
39400 Hauts-de-Bienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

18H30

Sous la présidence de Laurent PETIT

Délibération n° 2023 / 081	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 27	<u>Ont assisté à la séance</u> : M. Laurent Petit, Mme Nathalie Buhr, M. Christian Camelin, Mme Chey-Rithy Chhiv-Tep, Mme Catherine Crestin Billet, M. Claude Delacroix, M. Muzzafer Kurt, M. Eric Lamy-au-Rousseau, Mme Jacqueline Laroche, M. Eric Paris, M. Florent Villedieu, Mme Martine Guyon, Mme Fabienne Jobard, Mme Séverine Jacquin, Mme Florence Bohly, M. Gérard Bonnet, M. Carlos Menoita Dos Santos, Mme Maryvonne Cretin-Maitenaz, M. Philippe Huguenet, Mme Christine Jean-Prost, M. Laurent Paget, M. Yann Bondier-Moret, Mme Bénédicte Bourgeois, M. Jean-Gabriel Robez-Masson <u>Excusée avec pouvoir</u> : Mme Angélique Colle (pouvoir à M. Yann Bondier-Moret) <u>Absentes</u> : Mme Nathalie Millet, Mme Virginie Poussin
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 24 présents	
1 excusée avec pouvoir	
2 absentes	
Nombre de votants : 25	
<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023	
<u>Objet</u> : Ouverture de crédits d'investissement : budget principal	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Fabienne Jobard

Le président expose :

Le budget primitif 2024 sera présenté au vote de l'assemblée au plus tard au cours de la 1ère quinzaine d'avril 2024. A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget 2024, l'exécutif de la communauté de communes pourra mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année 2023.

De même, sur délibération, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette en application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	497 990.34	124 497.58
204	Subventions d'équipement versées	150 228.00	37 557.00
21	Immobilisations corporelles	5 481 064.17	1 370 266.04
23	Immobilisations en cours	33 903.00	8 475.75
	TOTAL	6 163 185.51	1 540 796.37

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 22/12/2023.

AFFICHÉE le 22/12/2023
Signé électroniquement par
Le Président,
Laurent Petit